



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°2024-349

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-349 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2012-257 AFIN DE BONIFIER LES NORMES SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2024-09-173 à sa séance du 9 septembre 2024, du projet de règlement numéro 1 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-349 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2012-257 AFIN DE BONIFIER LES NORMES SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE, tiendra une assemblée publique de consultation le 15 octobre à compter de 18h30, dans la salle du conseil située au 290, rue Principale, Saint-Romain, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure la modification suivante:

- Bonifier les normes sur l'hébergement touristique.

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À SAINT-ROMAIN

CE VINGT-TROISIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 2024

Nicole Chicoïne

Directrice générale / greffière-trésorière